

## **Article 1 : objet / généralités**

---

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir et régir les droits et obligations de chacune des parties dans le cadre de relations commerciales, techniques et financières entre :

- SAS Saumur Informatique, entreprise de dépannage et vente de matériel informatique et services connexes gérée par Christophe Savigny, enregistrée sous le n° SIRET 852 037 837 00014, ci-dessous dénommé le Prestataire,
- Toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel, souhaitant acheter un matériel ou disposer des services informatiques proposés par Saumur Informatique, ci-dessous dénommée le Client.

Celles-ci sont applicables à tous les services proposés par Saumur Informatique et concernent l'achat, la vente, la location, l'assemblage et la réparation de tous matériels informatiques, accessoires, logiciels, licences dont il est distributeur, et de tous produits bureautiques ; la réalisation de toutes prestations de services dans le domaine de l'informatique et d'assistance administrative, en magasin ou « sur site », notamment de maintenance, d'installation, de dépannage, d'assistance, de formation, de numérisation, de récupération de données, de conseils ; la conception de sites Internet.

Les présentes conditions excluent l'application de tout autre document émanant du Client et notamment de ses propres conditions générales d'achat ou toute stipulation imprimée sur sa commande ou sa correspondance. Sur accord express écrit et signé des deux parties, les présentes Conditions Générales peuvent être relevées par d'éventuelles Conditions Particulières qui prévalent alors sur les présentes CGV. En cas de contradiction entre les Conditions Générales et les Conditions Particulières ou le Bon de Commande, les Conditions Particulières et/ou le Bon de Commande prévalent. Les autres articles des Conditions Générales restent applicables.

Le Client reconnaît avoir choisi en connaissance de cause les prestations de service correspondant à ses besoins et avoir reçu toutes les informations et conseils nécessaires pour souscrire au présent engagement. Comme indiqué sur les devis ou fiches d'intervention signés par le client préalablement, toutes les interventions effectuées par Saumur Informatique sont réalisées aux présentes Conditions Générales, consultables en ligne ([www.saumur-informatique.fr/cgv](http://www.saumur-informatique.fr/cgv)) ou sur demande en boutique.

Toute demande de prestation ou achat de matériel implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV, qu'il déclare avoir lues, comprises et acceptées.

### **Modification des Conditions Générales de Vente**

Saumur Informatique se réserve le droit d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes CGV, notamment pour prendre en compte toute évolution jurisprudentielle et/ou technique. En cas de modification, les CGV en vigueur au jour de la commande sont appliquées.

Le Prestataire peut modifier ses CGV sans autre formalité que d'en informer le Client par un avertissement en ligne et de porter ces modifications dans les conditions générales en ligne, consultables sur le site Internet.

## **Article 2 : modalités d'exécution**

---

### **Indépendance des clauses**

Si une stipulation des présentes Conditions ou l'application d'une telle stipulation au Client ou au Prestataire était considérée par un Tribunal compétent comme contraire à une loi applicable, les autres stipulations des présentes conditions resteraient en vigueur.

Dans le cas où une des stipulations de ces CGV se révélerait superflue, nulle ou sans objet, les autres stipulations de cet accord demeureront inchangées et continueraient à s'appliquer.

## **Notifications**

Toute réclamation faite aux termes des présentes CGV devra l'être par écrit et envoyée à l'adresse du siège social : 27 rue du Portail Louis 49400 SAUMUR (envoi en LRAR).

Aucune réclamation ou action du Client, pour quelque cause que ce soit, ne pourra être formulée ou engagée passé un délai de 3 mois après la survenance du fait sur lequel elle repose.

Le Client prendra soin de garder tout accusé de réception. Les réclamations seront étudiées sous un délai d'un mois à partir de la réception du pli.

## **Article 3 : obligations et responsabilité du Prestataire**

---

En tout état de cause, et sauf stipulation contraire, le calendrier d'exécution est toujours donné à titre indicatif.

Le Prestataire se réserve le droit de :

- Remplacer des consultants par d'autres consultants ;
- Avoir recours à la sous-traitance sans aucun préavis ;
- Procéder à des changements au niveau du planning en informant le Client
- Avoir recours aux télé-interventions en remplacement des interventions sur site initialement prévues.

Les dommages et intérêts et toute réparation due par le Prestataire au Client, pour toutes causes confondues, ne pourront excéder les sommes facturées et encaissées par le Prestataire au titre de sa commande.

### **Obligation de moyens**

Saumur Informatique est responsable de l'exécution de ses prestations dans le cadre d'une obligation de moyens. Il s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens humains et techniques à sa disposition et nécessaires à l'exécution des prestations pour offrir au Client la meilleure qualité de service dans le respect des normes professionnelles applicables et dans la limite de ses moyens.

Le Prestataire s'engage notamment à informer au mieux le Client de ses connaissances sur les risques inhérents à l'intervention demandée.

Dans la mesure où le bon fonctionnement d'un équipement ou le résultat d'une prestation dépend aussi de facteurs indépendants tels que l'installation d'origine, les méthodes de travail et la qualification de l'utilisateur, le Prestataire ne répond pas d'une obligation de résultat.

En ce qui concerne les produits achetés, seul le matériel est garanti. Le Prestataire n'encourra aucune responsabilité pour tous dommages indirects dû à une défaillance du matériel : pertes de données, perte d'exploitation ou de profit, dommages ou frais, qui pourraient survenir.

### **Loi informatique et liberté, données personnelles, confidentialité**

Conformément aux obligations du RGPD, les données personnelles sont enregistrées à des fins de gestion de la relation client et restent strictement confidentielles. Elles ne pourront pas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du Client, sauf si cela s'impose au Prestataire dans le cadre du devoir d'informer la justice en cas de crime.

Conformément aux dispositions de la loi, le Client dispose également d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données le concernant. Ces droits pourront être exercés en effectuant sa demande écrite et signée. Cette demande doit être accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, et préciser l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

L'utilisateur du site Internet est avisé que les informations qu'il communique par le biais du formulaire de contact sont nécessaires pour répondre à sa demande et sont exclusivement destinées au Prestataire à des fins de gestion administrative et commerciale.

Le Client est informé qu'il dispose d'un droit de portabilité lui permettant de récupérer ses données personnelles et d'un droit d'opposition au traitement de ses données pour des motifs légitimes ainsi qu'un droit d'opposition à ce que ces données soient utilisées à des fins sortant du cadre du service demandé.

Enfin, le Prestataire est tenu au secret professionnel et ne doit en aucun cas divulguer des informations dont il aurait connaissance en réalisant une prestation sur le matériel d'un Client.

Pour information, le magasin est sous vidéo-surveillance (Arrêté BCAB 2017 n°335) et les enregistrements sont conservés pour une durée maximum d'un mois.

### **3.1 - Achat de matériel : responsabilité du vendeur et garanties**

---

#### **Livraison**

Les délais de livraison en boutique dépendent des fournisseurs de matériels et sont fournis à titre indicatif. En aucun cas le non-respect de ces délais ne pourra engager la responsabilité du Prestataire, ni entraîner l'annulation de la commande.

Saumur Informatique ne fait pas de livraison chez le Client, sauf stipulation contraire figurant sur le bon de commande ou devis, impliquant généralement la facturation d'une mise en service. Aucun matériel ne sera expédié par transporteur.

#### **Matériel**

Le matériel est garanti « pièces ». Seuls les produits justifiant d'une panne avérée seront pris en garantie. Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci. Les produits vendus sont garantis selon les conditions du constructeur sur chacun de ces produits.

Le Client s'interdit toute intervention technique interne sur le matériel. Cette clause s'applique également à un tiers quelconque, même mandaté par le Client.

Les produits vendus devront être utilisés par le Client conformément aux prescriptions techniques et aux conseils d'utilisation du fournisseur. À défaut le Client sera déchu du bénéfice de la garantie contractuelle et le Prestataire sera dégagé de toute responsabilité en cas de dommages, de quelque nature que ce soit, causés aux biens ou aux personnes.

La réparation des conséquences du défaut caché lorsqu'il a été prouvé comporte, selon la jurisprudence :

- soit la réparation totalement gratuite du matériel, y compris les frais de main d'œuvre,
- soit son remplacement ou son remboursement total ou partiel de son prix au cas où le matériel serait totalement ou partiellement inutilisable.

#### **Ne sont pas couverts par la garantie :**

- Les pannes déclarées après le délai de garantie ;
- Les dommages liés à une utilisation anormale du matériel : montage erroné, mauvais entretien, choc, rayures, oxydation, choc thermique, non-respect de la notice d'utilisation et des précautions d'emploi, défauts provoqués par l'usure naturelle ou encore par une intervention technique d'un tiers (réparations, modifications) ;
- Les dommages qui pourraient être causés à tous tiers par les marchandises vendues.

#### **Matériels neufs**

---

La garantie appliquée est celle du constructeur, indiquée sur la facture et porte sur le remplacement pur et simple des pièces reconnues défectueuses.

Elle est en général d'un an. Selon la marque, elle peut être d'un an pièces et/ou main d'œuvre. En cas de panne pendant la période de garantie initiale, les réparations seront assurées gratuitement par les fabricants.

Durant cette période, il est fortement conseillé au Client de contacter Saumur Informatique qui servira d'intermédiaire avec le constructeur.

Il est à noter que les frais de port engagés afin de renvoyer le produit au constructeur sont à la charge du Client, sauf accord commercial stipulé expressément dans le devis. Des frais de dossier et de sauvegarde des données peuvent également être appliqués dans certains cas mais le Client en sera informé au préalable.

Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable d'une défaillance du constructeur dans le cadre de cette garantie. En outre, conformément à la loi, le Client bénéficie également de la garantie légale des vices cachés sur les produits vendus.

### Matériels d'occasion

---

Les matériels d'occasion bénéficient d'une garantie commerciale de 3 à 6 mois « pièces et main d'œuvre » à compter de la date du jour figurant sur la facture.

Il s'agit le plus souvent de matériels professionnels réformés achetés auprès de « Brokers ». Certains matériels sont rachetés à des particuliers mais testés et, si besoin, améliorés par le Prestataire.

### Matériels reconditionnés

---

Ce terme peut désigner un matériel d'occasion récent qui a été réparé par le SAV avant d'être remis en vente, un matériel d'exposition, ou un matériel racheté à une entreprise à la fin d'un contrat de location.

Dans tous les cas, le matériel est testé par un organisme agréé puis par nos techniciens. La garantie est en générale de 12 mois, sauf indication contraire.

## 3.2 - Litiges et retour de marchandises

---

Les achats en magasin n'étant pas concernés par le droit de rétractation, ceux-ci sont donc fermes et définitifs. Le matériel est vendu dans l'état où il se trouve tel que reconnu sur place par l'acquéreur, sauf garantie légale des vices cachés. En raison des variations très importantes des prix des matériels informatiques, les produits ne sont ni repris, ni remboursés, ni échangés.

Pour bénéficier du service après-vente, il est impératif de se présenter muni de la facture, de l'emballage d'origine, des accessoires et de tout autre document (notice, CD ROM, etc.).

Le Prestataire ne remplacera un produit supposé défectueux qu'après une série de tests permettant de valider l'origine de la panne et après avoir constaté lui-même le défaut. Si la panne n'est pas avérée, une facture pourra être établie pour couvrir le temps passé à effectuer les tests, cela sur la base d'un diagnostic, sauf si le Client fait le choix de faire continuer les tests sur ses autres matériels ou son installation pour trouver la cause du dysfonctionnement. Dans ce cas, les premiers tests seront couverts par le diagnostic global. Le retour et l'échange ne pourront concerner que les produits n'ayant subi aucune altération.

## 3.3 - Prestations de services informatiques

---

Dans le cadre de l'obligation de moyens exposée à l'article 3, les prestations d'assistance, de dépannage et de maintenance ne peuvent pas faire l'objet d'une garantie. Cependant, le Client peut signaler toute anomalie dans un délai raisonnable (dans le mois suivant la réparation). Sous réserve qu'aucune modification (matérielle ou logicielle) n'ait été apportée par le Client après l'intervention ou qu'aucun mauvais usage n'ait été détecté, un geste commercial pourra être accordé après négociation. Si ces conditions ne sont pas remplies, Saumur Informatique décline toute responsabilité quant aux conséquences directes ou indirectes de ses prestations et ne pourra assurer aucun service après-vente.

Les interventions sur du matériel non acquis auprès de Saumur Informatique ou hors garantie, sont facturées suivant le prix porté à la connaissance du public par notice affichée dans le magasin.

Toute demande de diagnostic fera l'objet d'une facturation d'un forfait correspondant au temps passé pour les différents tests et à la mise en œuvre de logiciels et/ou de matériel spécifiques.

Une fois le diagnostic réalisé, en fonction de ce qui aura été convenu avec le Client lors de la prise en charge, soit la prestation prévue sera effectuée sans demander confirmation au Client, soit les réparations feront l'objet d'un devis oral ou écrit, et ne seront réalisées qu'après accord du Client.

Si le montant de la prestation est supérieur à 150 euros TTC, un devis sera établi et devra être signé par le Client, ou validé par tout autre moyen (mail ou sms). Un acompte peut être demandé, notamment si la commande de matériel est nécessaire.

En cas de refus du devis par le Client, le matériel est restitué et les frais de diagnostic seront dus.

A noter que par défaut, le Prestataire n'est pas responsable des données du Client et ne peut donc pas être tenu responsable de la perte ou de l'altération de données, de programmes présents sur des supports magnétiques ou tout autre type de système de sauvegarde lors de l'intervention technique, que les produits soient sous garantie ou qu'ils ne le soient pas. Il est rappelé qu'il est de l'entière responsabilité de l'acheteur d'effectuer régulièrement la sauvegarde de ses programmes et de ses données. Le Prestataire peut proposer des prestations de mise en place de sauvegardes régulièrement et/ou un forfait "sauvegarde des données" préalable à l'intervention. En cas de refus du Client, le Prestataire décline toute responsabilité.

Le matériel n'est restitué au Client qu'après paiement intégral des prestations ou du diagnostic.

Le Prestataire se réserve le droit de ne pas assurer une prestation, si de l'avis raisonnable de l'intervenant, les conditions de travail risquent de mettre en danger sa sécurité ou de compromettre l'intégrité du matériel.

Le Prestataire peut refuser une réparation après diagnostic en précisant le motif : pièce introuvable, fiabilité douteuse.

**En cas d'intervention à distance**, hors suivi inclus dans une prestation globale, le temps passé pour le dépannage fera l'objet d'une facturation. En cas de non-paiement, aucune intervention ultérieure ne pourra être effectuée.

Certaines interventions courtes et consécutives à un achat de matériel ou à une intervention en atelier pourront être effectuées gracieusement, sur accord préalable du Prestataire.

Tout problème qui nécessiterait une intervention sur site fera l'objet d'un devis, et, le cas échéant, d'une facturation distincte.

**Ne seront pas pris en charge :**

- Les demandes rentrant dans le cadre d'activité illégales ou suspectées illégales : partage de fichiers illégaux, conception de malwares, piratage, décryptage de données, etc.
- Les logiciels en langues ni anglaise, ni française.

---

### 3.4 - Prestations de services administratifs

---

Se référer aux Conditions Particulières de Vente de Prest-Admin sur :

<http://www.saumur-informatique.fr/cgvPA.pdf>

---

### 3.5 - Licences logiciels et antivirus

---

Le Client est informé que les logiciels sont des produits standards dont les applications et fonctionnalités résultent d'un choix des éditeurs. Le Client fait le choix des logiciels en toute connaissance de cause au regard de la documentation et des informations reçues de la part Saumur Informatique ou par le site de l'éditeur.

Les logiciels proposés par Saumur Informatique peuvent être vendus sous la condition "**Droit d'Utilisation Annuel**" (D.U.A.) : il s'agit dans ce cas d'un abonnement annuel ou pluriannuel qui confère au Client le droit d'utiliser le logiciel pendant cette période.

Le renouvellement des logiciels n'est pas automatique : Saumur Informatique s'engage à contacter le Client par mail, téléphone ou sms, avant de procéder au renouvellement de la licence.

En cas d'accord, le Client s'engage à régler la facture établie dans les meilleurs délais. En cas de refus du renouvellement, l'accès au logiciel sera stoppé à la date d'échéance.

Les logiciels ne pourront être repris que s'ils sont encore dans leur emballage d'origine intact et scellé. Il appartient au Client de conserver précieusement les clés d'authenticité et codes d'utilisation requis pour l'utilisation des logiciels de certains éditeurs.

### 3.6 - Autres produits dématérialisés

---

Les documents (diaporamas, classeurs Excel, etc.) et les sites Internet conçus par Saumur Informatique sont des produits immatériels fournis en l'état au moment du règlement libératoire.

L'hébergement des sites Internet conçus par le Prestataire engage la responsabilité de l'hébergeur : en aucun cas Saumur Informatique ne pourra être tenu responsable de problèmes d'hébergement.

### Article 4 : obligations et engagements du Client

---

Le Client s'il est une personne physique déclare être âgé d'au moins 18 ans.

Le Client s'il est une personne morale s'engage à communiquer ses coordonnées (Société, Nom et Prénom de l'interlocuteur, adresse, n° de téléphone, e-mail) exactes sous peine de voir sa commande annulée.

Le Client s'engage à informer le Prestataire de toute modification. De ce fait, Saumur Informatique ne saurait être tenu pour responsable des conséquences que pourrait subir le Client si celui-ci omet de notifier toute modification.

Le Client est informé qu'une coopération active de sa part est essentielle dans la réussite de son projet informatique. Il s'engage donc à mettre à disposition tous les moyens nécessaires, notamment en fournissant au Prestataire ou à toute personne mandatée par lui tous les éléments techniques nécessaires à la réalisation du service, dans la mesure où les prestations et fournitures lui incombant conditionnent de manière déterminante la fourniture des services. Le Client s'engage à informer de toute particularité de l'entreprise et/ou de son métier susceptible d'influer sur le déroulement des prestations et à mettre à disposition tous les moyens humains et matériels nécessaires au bon déroulement du projet.

Le choix et l'achat d'un produit ou d'un service sont placés sous l'unique responsabilité du Client. L'impossibilité totale ou partielle d'utiliser les produits notamment pour cause d'incompatibilité ne peut donner lieu à aucun remboursement.

Le matériel, les logiciels et les données du Client ainsi que l'utilisation qui pourrait en être faite restent de l'entière et unique responsabilité du Client. De ce fait, le Client s'engage à respecter intégralement les conditions et précautions d'utilisation des matériels, bases de données, progiciels, logiciels spécifiques objets de sa commande, conformément aux Conditions Générales de Vente et aux Conditions Générales d'Utilisation des éditeurs et/ou fournisseurs des matériels.

Le Client reconnaît être informé des risques inhérents à toute manipulation par lui ou un tiers : toute intervention de sa part ou de celle de Saumur Informatique peut entraîner une rupture de la garantie du constructeur.

Pour toute intervention présentant un risque de perte des données, un forfait sauvegarde des données est proposé. En cas de refus, il est de la responsabilité du Client d'effectuer lui-même une sauvegarde et il ne pourra pas tenir pour responsable le Prestataire en cas de perte de toute ou partie des données.



Pour tout service de réinstallation de système d'exploitation ou de logiciel, le Client s'engage à fournir les supports nécessaires ainsi que les licences concernant ces logiciels. Si une licence fournie n'est pas valide, Saumur Informatique proposera au Client d'acheter la licence correspondante. En cas de refus, le Prestataire restituera le matériel en l'état et facturera les frais engagés.

Le client est informé que l'ensemble des frais afférents à l'exécution des prestations, notamment l'usure des consommables engendrés par les manipulations, demeurent à sa charge.

En cas de découverte sur le matériel fourni par le Client de données illégales, en particulier de données à caractère pédophile, l'ensemble des prestations pourra être stoppé et le matériel pourra être mis sous scellés et sortira du cadre de la responsabilité du Prestataire pour être déposé auprès des services de police compétents. De plus, les frais engagés par Saumur Informatique resteront à la charge du Client.

## **Article 5 : Tarifs et conditions de paiement**

---

### **5.1 - Tarifs**

---

Les tarifs en vigueur pour les différents services proposés par Saumur Informatique sont disponibles sur son site Internet, affichés en boutique, sur la fiche d'intervention ou sur le devis remis au Client.

Les tarifs sont exprimés en euros toutes taxes comprises, communiqués au client et validés d'un commun accord.

Le Prestataire peut modifier ses prix à tout moment, mais les factures sont établies sur la base des tarifs en vigueur à la date de validation de la prestation. Cependant, Saumur Informatique se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou augmentation de taux des taxes existantes.

Toute intervention, même dans le cas où le problème n'est pas résolu, donne lieu à une facturation d'un diagnostic (20 ou 40 euros TTC selon le temps engagé). Au-delà, la facturation s'effectue par tranche de quarts d'heures supplémentaires.

En cas de surcoût qui n'aurait pu être prévu avant le début d'une intervention, Saumur Informatique s'engage à en informer le Client, qui est alors libre de mettre fin à la prestation. Dans ce cas, Saumur Informatique facturera la prestation déjà réalisée au tarif en vigueur le jour de l'intervention.

Dans le cadre d'un dépannage à domicile, si le Client ou la personne chargée de le représenter était absent sur le lieu de rendez-vous à l'heure convenue, le Client devra verser une indemnité compensatrice égale à une demi-heure de travail ainsi qu'aux frais de déplacements.

Sauf disposition contraire prévue aux conditions spécifiques/particulières de ventes, les présentes conditions tarifaires s'appliquent à l'ensemble des produits et services de Saumur Informatique.

### **5.2 - Devis**

---

Tout produit ou service peut faire l'objet d'un devis détaillé et chiffré adressé au Client. Les prix sont fermes et définitifs sauf en cas d'application d'une clause de révision.

Les prix, renseignements ou notes figurant dans les propositions commerciales sont soumis à une date de validité stipulée dans la proposition commerciale ou sont, à défaut, valables quinze jours à compter de la date d'émission de la proposition. Au-delà elle devient caduque et ne vaut donc plus offre de vente. La commande est réputée valable dès l'acceptation du devis par le Client dans ce délai d'un mois.

Les demandes de devis nécessitant une étude détaillée de solutions pourront faire l'objet d'une facturation (en fonction du temps à consacrer et des compétences à mobiliser) correspondant au montant d'un diagnostic (simple ou de niveau 2 fonction de la demande). Un audit plus complexe sera facturé à l'heure. Cette facture sera à honorer avant la réalisation de l'étude.

### 5.3 - Validation

---

Pour toute demande d'intervention, le fait de cocher (sur la fiche de dépôt) la case "En cochant cette case je reconnais avoir lu et accepté les conditions générales de vente" vaut bon pour accord et impliquera a minima le paiement d'un diagnostic.

Le paiement des prestations nécessitant un devis s'effectue en général en deux temps : un acompte de 30 à 50% à la signature du devis, puis le solde à l'échéance de la prestation.

Les commandes payées autrement que par carte bancaire ou en espèces n'engagent le Prestataire qu'après acceptation du règlement. Saumur Informatique se réserve le droit de demander au client des garanties de solvabilité et de suspendre toute exécution en cas de réponse défavorable, sans qu'il puisse être réclamé de dommages et intérêts.

### 5.4 - Droit de rétractation / remboursement

---

À peine d'irrecevabilité, toute réclamation doit être adressée au Prestataire par LRAR. Toute réclamation pour vices cachés devra être adressée dans un délai de 10 jours à compter de la découverte du vice ou à compter du jour où il aurait dû être normalement découvert.

Par ailleurs, toute action en justice à l'encontre du Prestataire, pour quelque motif que ce soit, devra, sous peine d'être irrecevable, avoir fait préalablement l'objet d'une réclamation amiable dans les conditions du présent article et être intentée dans le délai de 6 mois maximum à compter de l'émission de ladite réclamation.

L'impossibilité totale ou partielle d'utiliser les produits notamment pour cause d'incompatibilité du matériel ne peut donner lieu à aucun dédommagement, remboursement ou mise en cause de la responsabilité de Saumur Informatique sauf dans le cas d'un vice caché avéré, de non-conformité ou de défectuosité. Le produit devra alors obligatoirement être retourné en parfait état, dans son emballage d'origine et devra être accompagné de tous ses accessoires. À défaut, le Client perdra son droit de rétractation. S'il y a lieu, les frais de gestion et d'expédition facturés au Prestataire demeurent à la charge du Client.

Le droit de retour ne pourra être exercé pour les articles qui peuvent être copiés (logiciels, licences), sauf s'ils sont retournés dans les délais et non décellophanés ou descellés. Ces produits pourront bénéficier d'un droit de retour en cas de vices cachés avérés.

### 5.5 - Remises et majorations

---

Les conditions de remises, rabais et ristournes sont celles fixées aux Conditions Tarifaires applicables au jour de la conclusion du contrat.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

### 5.6 - Modalités de Paiement

---

Le Client pourra effectuer le règlement de sa commande / facture en espèces, par virement, carte bancaire ou chèque (d'un montant maximum de 100€ TTC pour les particuliers, sans maximum pour les professionnels sur présentation d'un justificatif).

Les conditions de règlements sont par défaut « à réception ». Un délai de 15 à 45 jours peut être accordé pour les professionnels. En cas de dépassement d'échéance, des pénalités seront applicables (cf article 5.8)

Seule fait loi la facture numérotée remise ou envoyée à l'acquéreur par Saumur Informatique.

Pour toute commande de matériel, le versement d'un acompte représentant 50 % du prix du matériel en voie d'acquisition sera demandé.



En cas d'annulation de la commande, il ne sera pas procédé au remboursement de l'acompte versé, pour cause de « frais de gestion » : commande du produit, règlement du fournisseur, retour du produit et remboursement partiel ou complet par le fournisseur.

Dans l'hypothèse d'un incident survenu avant le règlement libératoire, celui-ci ne pourrait servir à l'annulation de la commande ou à un retard de paiement.

---

## 5.7 - Contestation de facture

---

En cas de désaccord sur le montant facturé, le Client dispose d'un délai de trente jours à compter de la date de facture pour notifier son désaccord, accompagné de tous les justificatifs correspondants. À défaut, la facture est réputée irrévocablement acceptée par le Client.

En cas de contestation, le Client s'oblige à verser les montants non contestés. Le Prestataire informera ensuite le Client des suites qu'il souhaite donner à cette contestation.

Le règlement de la facture entraîne l'acceptation des Conditions Générales de Vente et des éventuelles conditions portées sur la facture.

---

## 5.8 - Défaut de paiement / pénalités

---

Saumur Informatique se réserve le droit de refuser d'effectuer une prestation ou d'honorer une commande émanant d'un Client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours, et ce, jusqu'au paiement intégral des sommes dues.

En cas de paiement fractionné, le défaut de paiement d'une seule échéance entraîne la déchéance du terme et rend exigible la totalité des sommes dues à Saumur Informatique même non échues.

En cas de retard de paiement, le Client devra régler une pénalité de retard d'un montant égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal, calculée sur le montant de la totalité des sommes dues, conformément aux dispositions de l'article L. 441-6 du Code de Commerce. De plus, une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera exigible auprès de tout créancier en cas de retard de paiement. Cette indemnité forfaitaire est à régler en sus de la pénalité précitée.

À compter de la notification au Client de la « fin de prestation / réparation », par téléphone, mail ou SMS, le Client dispose de **trois mois** pour venir chercher son matériel. Passé ce délai, si le Client ne se manifeste pas et ne récupère pas le matériel, il s'expose à payer une pénalité de 40 euros TTC par mois pour « frais de garde », en plus de la pénalité de recouvrement.

La fourniture incomplète d'une commande ne peut justifier le refus de paiement des marchandises livrées.

---

## 5.9 - Clause de réserve de propriété – garde des produits

---

Saumur Informatique reste propriétaire des équipements (matériels et/ou logiciels) fournis dans le cadre de la réalisation de la prestation, jusqu'au paiement intégral par le Client de la totalité des sommes dues. À défaut de paiement total ou partiel, le Prestataire est en droit, sans formalités préalables et indépendamment de toute action judiciaire, d'exiger du Client et à ses frais, sans que celui-ci puisse s'y opposer sous quelque raison que ce soit, la restitution des équipements fournis.

Concernant les logiciels, il est rappelé au client qu'aucun droit de propriété ne lui est transféré. Le seul droit dont il bénéficie est un droit d'utilisation conformément aux conditions inscrites sur les licences jointes aux logiciels (cf. article 3.4).

L'acquéreur ne peut ni donner, ni vendre tout ou partie du matériel, ni le donner en garantie avant le paiement libératoire : le vendeur se réserve le droit de le reprendre au cas où il ne serait pas payé à l'échéance prévue.

En cas de reprise des produits par le jeu de la clause de réserve de propriété, le Client sera redevable d'une indemnité de 30% du prix H.T. facturé des produits.

Tout matériel déposé pour diagnostic/réparation et non réclamé dans un délai de deux mois sera considéré comme abandonné par son propriétaire, et pourra être détruit ou réutilisé par le Prestataire pour un usage interne.

## **Article 6 : force majeure**

---

Les parties ne seront pas tenues pour responsables, ou considérées comme ayant failli aux présentes conditions, pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause est liée à un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence :

- Grève totale ou partielle des services postaux ou de transporteurs,
- Attentats,
- Catastrophes naturelles ou causées par un dégât des eaux ou un incendie.

De plus, tout évènement indépendant de la volonté des parties :

- L'indisponibilité de matériels, fournitures, pièces détachées, équipements personnels ou autres,
- L'interruption, la suspension, la réduction ou les dérangements de l'électricité ou autres,
- L'interruptions de réseaux de télécommunications,
- L'interruption du travail, absence imprévue et justifiée d'un collaborateur ou accidents.

Ceci à la condition que l'autre partie soit informée promptement du retard ou du manquement, de même que de la cause et du délai envisagé.

## **Article 7 : droit applicable et tribunal compétent**

---

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français ; la langue de l'arbitrage est le français.

Il est recommandé au Client de se rapprocher de la direction de Saumur Informatique afin de rechercher et de trouver une solution amiable. À défaut d'accord amiable entre les parties, le litige sera de la compétence des tribunaux dont dépend le siège social de Saumur Informatique, soit le tribunal de Commerce d'Angers.

Toute réclamation concernant les services fournis par Saumur Informatique doit être faite par lettre recommandée dans les 30 jours de leur réception, en se référant aux numéro et date de la facture d'achat, à la référence et la quantité de produit et en exposant les motifs de la demande. Passé ce délai, la réclamation ne sera plus prise en considération. Tout litige opposant le Client à Saumur Informatique n'est en aucun cas suspensif du règlement de la partie non contestée de la facture.

Fait à ....., le .....

Signature du Prestataire

Nom du Client : .....

Signature du Client